

GT CNAS

3 mars 2021

Compte -rendu



On ne sait pas où l'on va , mais l'on y va ?

Un groupe de travail du CNAS s'est tenu le 3 mars sur la gouvernance des opérateurs de l'Action sociale présidé par G. AUJALEU, sous directeur des politiques sociales et des conditions de travail. Autour d'un document indigent, le Secrétariat général a réuni les fédérations syndicales et les sept opérateurs concernés par sa réforme de l'Action sociale : AGRAF, ALPAF, EPAF, ATSCAF, COOP, CSMF, et Place des Arts. Un groupe de travail qui ressemblait fort à une « master class » sur le thème « comment meubler une réunion pendant 3 heures ».

Quand le Secrétariat général se plaint dans la redondance tout en la reprochant à ses interlocuteurs et interlocutrices.

Un des très rares moments à noter pendant cette morne plaine qu'était ce groupe de travail, fut la remarque du, représentant du secrétariat général, sur la redondance des échanges depuis plusieurs mois... Instant lunaire où le secrétariat général reconnaît la vacuité voulue de ces instances et qui ne servent qu'à cocher des cases du dialogue social, si tant est qu'on puisse encore qualifier ainsi ces longs monologues de l'administration qui se garde bien de répondre aux questions et interrogations.

Laquelle ferait bien de se remettre en question plutôt que de faire porter aux fédérations la responsabilité des réunions « pas constructives » ou « on consomme de l'énergie ».

Que l'on ne s'y trompe pas : les représentant.e.s du personnel que sont les fédérations des Finances, dont **Solidaires Finances**, revendiquent de vraies instances de travail, de concertation avec des documents qui le permettent vraiment et non pas ces séances d'informations, au contenu à la profondeur discutable. Le CNAS ne doit pas être une chambre d'enregistrement. Conformément à l'article 9 de la loi de juillet 1983, les organisations syndicales sont des acteurs à part entière de l'action sociale ce que le Secrétariat général oublie de plus en plus.

Quand le fond explique la forme

Sur le fond du dossier de la gouvernance des opérateurs, les divers comptes-rendus de groupes de travail et de CNAS de ces derniers mois pourraient être repris quasiment au mot près tellement aucune évolution n'apparaît dans celui-ci.

Aucune prise en compte des remarques et des propositions des fédérations sur la réforme de l'Action sociale mais une décision unilatérale de l'administration : une fédération faïtière regroupera les 3 principales associations (l'AGRAF, l'ALPAF, l'EPAF) et les 4 autres associations soumises à adhésion (l'ATSCAF, la Coopérative des Finances, le Centre Sportif du Ministère et la Place des Arts).



Pourquoi ? Avec qui ? Quelle autonomie pour les associations ? Quel budget ? Quel niveau de décisions ? Quelle autonomie pour les opérateurs dans cette nouvelle structure ? Quels statuts pour les personnels de ces associations ? Et la liste est encore longue...

Voilà les questions que **Solidaires Finances** a posé à l'administration. Et les réponses de l'administration ? Affligeantes ! Inexistantes !

Pourquoi ? Parce qu'il n'y en a pas ! Parce que tout est à construire et qu'il est encore trop tôt pour déterminer le rôle de la faïtière, dit le secrétariat général. Lequel semble s'étonner que les fédérations veuillent mettre les bœufs avant la charrue !

Alors, soit le secrétariat général navigue à vue, soit tout est déjà décidé mais on refuse de nous répondre. Quelle est la moins pire des hypothèses ?



Le ministre demande à ce que l'Action sociale évolue. Vers quoi ? nous ne savons pas : mais le secrétariat général promptement obéit sans se préoccuper des conséquences sur et pour les agent.e.s. Pour lui évoluer c'est forcément synonyme de réduction, il faut donc chambouler, casser, détruire ! A la fin de l'année dernière, le Secrétariat général et les fédérations des Finances ont été reçus par la Cour des Comptes pour un audit sur l'Action sociale.

Si la communication du rapport est encore en attente (peut-être mi avril 2021), le secrétariat général a eu quant à lui, un entretien préalable sur les premières conclusions et les recommandations de la Cour des Comptes, ainsi qu'un résumé de celles-ci.

Et, il doit y répondre avant la parution du rapport.

Évidemment, les fédérations syndicales, pourtant elles-aussi reçues par la CC, n'ont pas droit à ces bons procédés... Elles découvriront le rapport comme tout le monde lors de sa sortie, pas d'avant-première pour elles. N'aurait-il pas été plus judicieux d'attendre les conclusions officielles de la CC avant de tout mettre en branle ? Apparemment pas pour le secrétariat général, toujours pressé de se précipiter dès qu'il s'agit de s'en prendre aux droits des personnels...



Ce qui est sûr, c'est que la commande ministérielle sera honorée coûte que coûte et qu'elle s'effectuera en deux étapes.

➤ La phase 1, à réaliser d'ici fin décembre 2021, est la création juridique de l'association faitière, avec l'accompagnement via un prestataire spécialisé en droit des associations. Le secrétariat général jure la main sur le cœur et la larme à l'œil qu'il n'est pas possible d'avoir les compétences sur du long terme de la part de collègues (DAJ) ou des ressources internes. Par contre, se tourner vers le privé, l'administration sait faire. Pas de nom pour ce prestataire privé, pas de cahier des charges fourni. Qui a parlé de dialogue et de transparence ?

« Que fait-on du CNAS ? »

Tout est dit... Cette petite phrase glissée au détour du monologue du représentant de l'administration est significative du traitement futur de l'Action sociale. Les inquiétudes sur son devenir sont réelles, sur son fonctionnement, ses prestations, son existence même. Et cette question fait froid dans le dos.

Si actuellement, la fusion des CNAS/CDAS avec les futurs CSA n'est pas envisagée, comment ne pas y penser ? Les lignes budgétaires de l'Action sociale sont lognées par les directions et le secrétariat général qui n'hésite déjà pas à voler plusieurs millions d'euros à celles-ci. Nul doute que les directions appartenant au MEFR ne dédaigneraient pas de recueillir ces sommes.

Si les organisations syndicales sont accusées de trop souvent crier au loup ou de critiquer l'administration quasiment par pur principe, est-ce que celle-ci écouterait plus les opérateurs ? En effet, leurs représentants ont remonté en séance les très fortes inquiétudes des personnels des associations devant la réforme de l'Action sociale en cours mais sans aucune visibilité. Elles se traduisent par des demandes de mutations et de réintégrations dans les services ou encore des difficultés à recruter.



➤ Ensuite, la phase 2 sera consacrée à la création effective de la faitière d'ici 2022. Mais sous quelle forme et avec quelles conséquences pour les agent.e.s du MEFR et les personnels des associations, cela ne semble pas particulièrement être le souci de l'administration. Ce qui compte, c'est de donner une nouvelle image, une nouvelle visibilité à l'Action sociale en « professionnalisant » les opérateurs, en mutualisant les fonctions support (informatique, RH), en faisant collaborer les métiers convergents via des « pôles métier ». Et sinon, concrètement ? Le secrétariat général ne sait pas encore.

En fin de séance, quelques points divers ont été abordés :

- l'enquête sur l'aide à la parentalité sera lancée en début de semaine suivante ;
- une initiative du secrétariat d'État au numérique en matière de traçage en matière de propagation du virus du Covid-19 dans les lieux de rassemblement sera proposée dans 2 restaurants AGRAF de Bercy (Diderot et Daumesnil). Il s'agira pour les agentes et agents qui le souhaitent de scanner un QR code à l'entrée du restaurant ;
- l'extension du champ d'intervention de l'AGRAF sur les restaurants administratifs en difficulté, ceux de St Maur-des-Fossés et de Champigny, est à l'étude.